Vigne
Avertissement No 15 – 11 septembre 2013

- Saviez-vous que…
- Nouveautés : site Vigne et vin sur Agri-Réseau et projet de maturité des cépages.
- Degrés-jours.
- Délais avant la récolte.
- Drosophile à ailes tachetées (DAT) : réseau de surveillance, références et pesticides homologués.
- En cas de grêle.
- Campagne de recyclage.
- Références.

SAVIEZ-VOUS QUE…

De l'**information statistique** sur les températures minimales et maximales, les précipitations et le cumul des degrés-jours en base 10, pour les années 2010 à 2013, est maintenant disponible. Les mises à jour de cette information seront insérées dans les tableaux à la fin de chaque mois et seront disponibles prochainement sur le nouveau site Vigne et vin d'Agri-Réseau.

NOUVEAUTÉS

Vigne et vin : nouveau site sur Agri-Réseau

Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) annonce la mise en ligne du 34e site spécialisé sur Agri-Réseau, soit Vigne et vin. Ce nouveau site spécialisé a comme mandat d'offrir, en un seul lieu, des données techniques et scientifiques pertinentes pour les vignerons, les conseillers viticoles et les œnologues en lien avec la production vitivinicole québécoise.

Suivi de la maturité des cépages

Un nouveau service sur le suivi de la maturité des cépages est offert aux vignerons pour les vendanges de 2013. Chaque semaine, le réseau de surveillance de la maturité des cépages publiera des informations sur l'avancement de la maturité de trois cépages dont la période de maturité est différente, soit le Maréchal Foch (cépage hâtif), le Frontenac (cépage de mi-saison) et le Vidal (cépage tardif). Ces données, publiées en temps réel (48 heures) seront disponibles à partir de la mi-véraison jusqu'à la maturité. Elles permettront aux vignerons de comparer l'avancement de la maturité dans leurs vignobles avec celle des vignobles pilotes de leur région et d'évaluer la performance de leurs cépages, sur leur site. Pour la saison 2013, la Montérégie et l'Île d'Orléans serviront de régions pilotes.

Cet outil d'aide à la décision pour les vendanges est un projet du Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) rendu possible grâce à l'appui financier du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ). Consultez le suivi de maturité des cépages sur le nouveau site Agri-Réseau vigne et vin et abonnez-vous à ce site pour recevoir l'information en primeur!

DEGRÉS-JOURS

Degrés-jours (°C) moyens en base 10 accumulés depuis le 1er mars 2013 dans les régions

Région	Moyenne 1er mars au 6 août	Gains du 31 juil. au 6 août	Moyenne 1er mars au 13 août	Gains du 7 août au 13 août	Moyenne 1er mars au 20 août	Gains du 14 août. au 20 août	Moyenne 1er mars au 27 août	Gains du 21 août. au 27 août	Moyenne 1er mars au 3 sept.	Gains du 28 août au 3 sept.	Moyenne 1er mars au 10 sept.	Gains du 4 sept. au 10 sept.
Bas-Saint-Laurent*	435,5	53,2	484,3	48,8	527,1	42,8	588,4	61,3	616,1	27,7	640,8	24,7
Capitale-Nationale	628,6	65,3	688,5	59,9	743,7	55,2	808,9	65,3	858,2	49,3	883,5	25,3
Centre-du-Québec	771,8	71,5	836,6	64,8	890,0	53,4	953,0	60,1	1017,1	64,1	1041,3	24,2
Chaudière-Appalaches	654,6	55,5	715,8	61,2	769,9	54,12	834,5	64,6	889,1	54,7	910,6	21,5
Estrie	771,9	58,9	834,1	62,2	887,2	53,1	950,6	63,4	1026,3	75,7	1052,8	26,5
Lanaudière	708,5	56,4	771,4	63.0	828,0	56,6	889,8	61,8	951,8	62,0	977,5	25,7
Laurentides	718,8	54,4	782,0	63,2	837,2	55,2	899,8	62,6	968,0	68,2	990,1	22,2
Mauricie	664,7	56,5	724,3	59,7	776,9	52,6	840,0	63,1	897,4	57,4	919,2	21,8
Montérégie-Est	819,2	60,4	885,8	66,5	942,7	57,0	1008,4	65,4	1083,2	74,9	1114,8	31,6
Montérégie-Ouest	820,4	59,5	889,7	69,3	947,0	57,3	1014,4	67,4	1089,2	74,7	1122,1	32,9
Outaouais	711,0	51,6	772,0	61,0	826,0	53,9	891,1	65,1	962,0	70,9	983,5	21,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	528,1	50,0	577,0	48,9	624,3	47,3	658,6	61,3	726,4	40,8	746,3	19,9

Données provenant d'Agrométéo

*__Bas-Saint-Laurent__ = Trois-Pistoles; **Capitale-Nationale** = Cap-Tourmente, Château-Richer et Saint-François (I. O.); **Centre-du-Québec** = Saint-Winceslas et Tingwick; **Chaudière-Appalaches** = Saint-Flavien et Scott; **Estrie** = Lennoxville, Magog et Richmond; **Lanaudière** = Barrage Saint-Didace et Joliette; **Laurentides** = La Macaza, Mirabel et Oka; **Montérégie-Est** = Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe et Verchères; **Montérégie-Ouest** = Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle et Sainte-Clothilde; **Outaouais** = Chénéville, Luskville et Montebello; **Saguenay–Lac-Saint-Jean** = Lac-Sainte-Croix.

DÉLAIS AVANT LA RÉCOLTE

Consultez le bulletin d'information No 07 du 11 juillet 2013 du RAP afin de connaître les délais avant la récolte des produits phytosanitaires (fongicides et insecticides) homologués en viticulture.

DROSOPHILE À AILES TACHETÉES (DAT)

Réseau de surveillance

En lien avec le réseau de surveillance de la drosophile à ailes tachetées dans les petits fruits, le réseau d'observations pour les vignobles se met en place encore en 2013, malgré le fait que les raisins ne semblent pas faire partie des cultures les plus à risque.

L'an passé, quelques larves ont été retrouvées dans des raisins. Par contre, pour l'instant, la situation n'est en rien comparable à ce qui est observé dans les petits fruits, dont les bleuets, les framboises d'automne et les mûres, en ce qui concerne les dommages et les pertes subis.

Présentement, nous avons et prévoyons avoir des pièges dans les régions de la Montérégie (Est et Ouest), l'Estrie, les Laurentides, Lanaudière, l'Outaouais et la Mauricie. Un tableau semblable à celui présenté dans les avertissements petits fruits dressera le portrait de ce qui est observé dans les vignobles dès que des informations seront disponibles.

Références

- Biologie de la drosophile à ailes tachetées
- Identification de la drosophile à ailes tachetées
- La drosophile à ailes tachetées : dépistage et contrôle
- La drosophile à ailes tachetées : une nouvelle réalité québécoise
- Observation de la drosophile à ailes tachetées dans les vignobles québécois en 2012
- Protocole de fabrication de piège
- Une drosophile s'attaque à nos fruits

Pesticides homologués pour lutter contre la drosophile à ailes tachetées dans la vigne

Drosophile à ailes tachetées (DAT), *Drosophila suzukii*, (Spotted wing drosophila) **Homologations d'urgence valide du 1er juin jusqu'au 30 novembre 2013**										
Nom commercial	Groupe (matière active)	IRE[1]	IRS[2]	DRE[3]	DAR[4] (jours)	Concentration Qté /1 000 litres	Dose/ ha	Volume de bouillie L/ha	Cote d'efficacité du produit[5]	Commentaires
DELEGATE	Spinétorame (5)	100	9	12 h	4		350 gr		5	Intervalle de 7 jours entre les traitements Max. 3 applications /saison
ENTRUST SC	Spinosade (5)	112	6	Sec à 9 jours	9		364 ml		3,4 et 5	Intervalle de 5 jours entre les traitements Max. 3 applications /saison
MALATHION 85E	Malathion (1B)	144	95	12 h à 4 jours	3	880 ml		Max 1 000 L	3,4 et 5	Max. 1 application /saison
PYGANIC	Pyréthrines (3)	121	92	12 h			4,5 L		2 et 3	Intervalle de 5 jours entre les traitements Max. 8 applications /saison ou 37,2L/ha
RIPCORD	Cyperméthrine (3)	212	171	10 à 18 jours	10		150 ml		5	Intervalle de 7 jours entre les traitements Max. 2 applications /saison

1 Indice de risque pour l'environnement
2 Indice de risque pour la santé
3 délai de réentrée
4 délai avant la récolte
5 Compilation de sources variées américaines. Plus le chiffre est élevé, plus l'insecticide est réputé efficace.

Les informations présentes sur les étiquettes des insecticides prévalent toujours.
Respectez les directives des étiquettes, c'est la loi !

EN CAS DE GRÊLE

Si votre vignoble est « grêlé », les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella),* aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », **pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins, favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un **traitement** au cuivre, au folpet ou au captane **dans les 24 heures suivant l'événement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace, puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

CAMPAGNE DE RECYCLAGE

AgriRÉCUP, en collaboration avec l'UPA, reprend le Programme de recyclage des contenants de pesticides et fertilisants. **Vous pourrez déposer vos contenants jusqu'au 30 septembre 2013.** Pour obtenir plus d'information sur cette campagne de recyclage et voir la liste des sites de dépôt, consultez le site Internet d'AgriRÉCUP.

RÉFÉRENCES

- SAgE pesticides : informations sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- IRIIS phytoprotection : pour une aide au diagnostic des problèmes rencontrés concernant maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).
- Les étiquettes des pesticides sont disponibles via le site Web de l'ARLA

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseure
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 450 347-8341, poste 225
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – Vigne – 11 septembre 2013